# **Ordonnance de prévention : Cariste**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter la règle des trois points d'appui pour monter et descendre de la cabine
* Respecter les voies de circulation matérialisées
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Ne pas conduire sous l'effet de produits modifiant la vigilance
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les réglages du poste de conduite (siège, volant, rétroviseurs...)

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 16/06/2025